



## **Convention sur la lutte contre la désertification**

Distr. générale  
18 février 2011  
Français  
Original: anglais

---

### **Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention**

#### **Neuvième session**

Bonn, 21-25 février 2011

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Examen de la contribution du Comité de la science et  
de la technologie – Contribution du Comité de la science  
et de la technologie concernant les indicateurs d'impact  
applicables aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie**

### **Contribution du Comité de la science et de la technologie concernant les indicateurs d'impact applicables aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie**

1. Par sa décision 12/COP.9, la Conférence des Parties (COP) a demandé au Comité de la science et de la technologie (CST) de contribuer aux travaux du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) en examinant et en évaluant les informations scientifiques reçues des Parties et d'autres entités faisant rapport, en particulier sur les indicateurs d'impact relatifs aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie. Le présent document est une synthèse des idées, suggestions et propositions formulées par les diverses délégations pendant la deuxième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie et présentées à la neuvième session du CRIC pour que les Parties fassent éventuellement des recommandations à cet égard.

### **Questions liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des indicateurs d'impact permettant de mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie**

#### **A. Examen de l'état d'avancement des travaux sur les méthodologies et les valeurs de référence requises pour utiliser efficacement le sous-ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3**

2. Le Comité de la science et de la technologie a pris note des progrès accomplis dans les travaux sur les méthodologies et les valeurs de référence requises pour utiliser efficacement le sous-ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 mentionnés dans le document ICCD/CST(S-2)/7. Il a aussi pris note

des conclusions préliminaires de l'examen scientifique collégial des travaux de perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact figurant dans le document ICCD/CST(S-2)/INF.1.

3. Le Comité a noté que deux autres grandes options avaient été distinguées pour la communication de données sur l'«état du couvert terrestre», à savoir: a) celles fondées sur des indicateurs dérivés de cartes de l'état du couvert terrestre et de l'occupation des terres; et b) celles mettant en jeu des indicateurs biophysiques (également appelés indicateurs écosystémiques). Le recours à des indicateurs biophysiques a été recommandé. Néanmoins, compte tenu des différents niveaux de capacité technique des pays parties touchés et des délais très courts d'application, fixés à 2012, l'adoption provisoire d'une approche stratifiée pour la communication de données sur l'«état du couvert terrestre» a été recommandée. Cette approche permettrait de démarrer les travaux en utilisant les données déjà disponibles concernant le couvert terrestre. Au fur et à mesure où les capacités techniques s'accroîtraient, les pays pourraient fournir des rapports et des cartes plus détaillés, en tenant compte d'autres variables comme les «types d'occupation des terres» et les mesures du couvert végétal ainsi que les données relatives à la production et à la biomasse pertinentes pour ce type de couverture.

4. Il a été recommandé au secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification de poursuivre ses travaux sur les méthodes de mesure, de suivi et de communication du «pourcentage de la population vivant au-dessus du seuil de pauvreté dans les zones touchées», en abordant les sujets ayant trait à l'établissement du seuil de pauvreté et à la ventilation spatiale des données conformément aux résultats de l'examen scientifique collégial de l'ensemble provisoirement convenu d'indicateurs d'impact au titre de la Convention.

5. Sur la base des conclusions de l'examen scientifique collégial, la nécessité de clarifier l'expression «dans les zones touchées», surtout dans la définition des indicateurs de base et des indicateurs provisoires, a été soulignée. Il a été recommandé que tous les indicateurs proposés soient mesurés dans les pays parties touchés et que l'utilisation opérationnelle de l'expression «dans les zones touchées» soit affinée grâce à la contribution de la communauté scientifique et serve à interpréter les mesures des indicateurs d'impact. Selon cette approche, les problèmes connexes mais différents: a) de définition, de mesure et de suivi des indicateurs; et b) de définition et de délimitation des zones touchées seraient distincts et donc plus viables sur le plan opérationnel. Il a été recommandé que le secrétariat examine plus avant cette question en collaboration avec la communauté scientifique dans la perspective de la tenue de la dixième session du CST.

6. Il a été recommandé que les indicateurs proviennent, dans la mesure du possible, de sources auxquelles les acteurs nationaux ont accès et peuvent avoir recours. Les indicateurs recueillis à l'échelle internationale pourraient permettre de suivre les évolutions à l'étude par défaut, lorsque les données manquent à l'échelle nationale pour établir un premier rapport.

7. Il a été recommandé au secrétariat de produire, sous la direction du Bureau du CST, des modèles et des directives concernant l'établissement de rapports en vue d'une utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs d'impact, à présenter à la dixième session de la Conférence des Parties. Il a aussi été recommandé au secrétariat de demander aux parties prenantes, lors de l'élaboration de ces directives à l'intention des Parties, de définir clairement et en permanence leurs besoins. Dans lesdites directives, les indicateurs et leur portée opérationnelle en tant qu'instruments de mesure devraient être attentivement pris en compte et des précautions devraient être prises si les mesures des indicateurs sont intégrées dans un contexte plus général.

8. L'importance de s'accorder sur les définitions des termes utilisés pour les indicateurs d'impact et les éventuels paramètres de mesure ou indicateurs indirects connexes utilisés pour mesurer ces indicateurs a été soulignée. Il a donc été recommandé au secrétariat d'affiner, sous la direction du Bureau du CST et avec la contribution de la communauté scientifique, le glossaire des termes et des définitions en vue d'une utilisation efficace du sous-ensemble d'indicateurs d'impact.

9. Il a été recommandé d'établir un aperçu sur le nombre de pays et régions touchés qui mesurent déjà le sous-ensemble d'indicateurs d'impact, les méthodes y relatives appliquées et les données d'expérience et capacités existantes. Il faudrait évaluer les besoins de ces pays et régions en matière de capacités et identifier les possibilités d'harmoniser les approches suivies. Les centres de référence régionaux pourraient être mobilisés à cet égard.

## **B. Progrès accomplis dans le perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3**

10. Le Comité a examiné le document ICCD/CST(S-2)/8 sur l'état d'avancement des travaux du processus engagé pour affiner l'ensemble d'indicateurs d'impact se rapportant aux objectifs 1, 2 et 3 et a pris note des conclusions préliminaires de l'examen scientifique collégial y relatif figurant dans le document ICCD/CST(S-2)/INF.1.

11. Les progrès accomplis dans le perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact grâce à l'examen scientifique collégial ont été salués. Il a été recommandé de faire une place, dans le processus de la Convention, aux examens scientifiques collégiaux périodiques, afin non seulement de favoriser l'intégration de nouvelles idées en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, des besoins des utilisateurs et des objectifs spécifiques découlant de l'application de la Convention, mais aussi de renforcer la crédibilité du système d'indicateurs, ainsi que d'autres questions scientifiques abordées par la Convention.

12. La communauté scientifique a été appelée à poursuivre ses contributions au perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs d'impact et toutes les parties prenantes intéressées ont été encouragées à contribuer au processus d'examen en participant au forum électronique mondial lancé par le secrétariat (<http://eforum.unccd.int>).

13. Il a été recommandé au secrétariat de poursuivre le processus d'examen par des voies officielles.

14. Un rapprochement des indicateurs du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) – au niveau du portefeuille de projets et de programmes – et de l'ensemble d'indicateurs d'impact au titre de la Convention serait une bonne chose pour les deux institutions, ainsi que pour les Parties appelées à utiliser les indicateurs choisis et à communiquer des données à leur sujet. Une participation plus étroite du FEM, par le biais de son Groupe consultatif scientifique et technique, au processus itératif de perfectionnement de l'ensemble d'indicateurs au titre de la Convention a ainsi été préconisée, en vue d'harmoniser les objectifs et les méthodes de collecte et de communication des données sur les indicateurs.

15. La création, sous réserve de l'examen des incidences financières, d'un groupe consultatif spécial d'experts techniques qui seraient chargés de poursuivre la contribution itérative et participative de la communauté scientifique et technologique au processus de perfectionnement des indicateurs d'impact, a suscité de l'intérêt.

16. La création d'un groupe de partenaires internationaux, réunissant les organisations qui contribueraient à la production et à la gestion des ensembles de données en s'appuyant sur les indicateurs d'impact de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse ainsi que sur le succès des mesures correctives, a aussi suscité de l'intérêt.

17. Il a été recommandé au secrétariat d'élaborer des propositions visant à créer le groupe consultatif spécial d'experts techniques et le groupe de partenaires institutionnels, pour examen à la dixième session de la Conférence des Parties et d'indiquer en particulier les incidences financières de telles propositions.

18. L'emploi de l'expression «indicateurs d'impact» a été examiné. Compte tenu des conclusions du processus d'examen scientifique collégial, cette expression devrait sous-entendre que l'ensemble complet d'indicateurs, pris globalement, devrait illustrer les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs 1, 2 et 3 de la Stratégie. Dans ce sens, certains des indicateurs figurant dans l'ensemble ne sont peut-être pas, à strictement parler, des indicateurs d'«impact» (par exemple, ils peuvent être des facteurs). Néanmoins, lors de leur prise en compte avec les autres indicateurs, leur intégration dans l'ensemble aiderait à comprendre l'impact.

19. Le Comité a aussi abordé la question de l'utilisation des termes «harmonisation» et «normalisation». Il ressort des conclusions du processus d'examen collégial scientifique que l'harmonisation consiste à rendre comparable (harmoniser) la même variable mesurée de différentes manières. La normalisation consiste à accepter et utiliser une seule méthode commune pour la même variable ou le même indicateur. Les causes et les conséquences de la dégradation des terres arides revêtent de multiples caractéristiques et varient dans l'espace et dans le temps. Le choix de l'indicateur doit donc tenir compte de ces particularités tout en suivant des principes et des critères cohérents. Il a été recommandé de poursuivre l'harmonisation, voire la normalisation si nécessaire et si possible.

20. Le Comité a examiné les raisons pour lesquelles un ensemble «minimum» ou «limité» d'indicateurs avait été proposé. Il y a un besoin patent d'indicateurs qui donnent des mesures harmonisées comparables entre pays et régions. Néanmoins, cette approche n'est pas censée limiter le suivi, l'analyse et l'évaluation. Pour répondre de manière fonctionnelle à cette préoccupation, il a été recommandé de lancer la mise au point d'un mécanisme dans lequel l'ensemble minimum d'indicateurs harmonisés au niveau mondial puisse être systématiquement complété par des indicateurs pertinents élaborés à l'échelon régional, national et/ou local.

21. Il a été recommandé d'adopter comme cadre initial un cadre DPSIR (éléments moteurs-pressions-état-incidences-réactions) modifié qui intègre des dispositions sur les services rendus par les écosystèmes. Le cadre initialement choisi devrait être régulièrement réévalué en tenant compte de sa pertinence au fur et à mesure où s'étoffent le suivi et l'évaluation, de son utilité pour le processus de prise de décisions et de l'évolution des besoins.

22. L'adoption d'un dispositif permettant d'établir des catégories d'indicateurs en fonction de leur «disponibilité» opérationnelle a été recommandée. Ce dispositif garantirait une place aux indicateurs qui sont actuellement difficiles à mesurer, mais qui sont considérés comme essentiels dans le suivi de l'impact.

23. Il a été recommandé de procéder à des tests dès que possible afin d'évaluer si les indicateurs d'impact qu'il est proposé d'affiner peuvent atteindre les objectifs de l'ensemble d'indicateurs dans le cadre de la hiérarchie résultant du processus de perfectionnement. L'exercice pilote de suivi des indicateurs d'impact devrait être lié aux projets de recherche en cours.

24. Compte tenu du paragraphe 3 de la décision 17/COP.9, et compte tenu des résultats de l'examen scientifique collégial et des ressources disponibles, on a souligné la nécessité de donner la possibilité aux pays parties touchés de faire rapport volontairement sur les indicateurs de l'ensemble complet, en plus des deux requis pour l'établissement de leur quatrième rapport en 2012. À cette fin, des outils minimaux conçus pour la présentation de rapports devraient être disponibles.